

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 217**30 avril 1997****SOMMAIRE**

Adélaïde, Sicav, Luxembourg	10382	International Wave Holding, Luxembourg	10389
(The) Aetna International Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	10386	Invertrade S.A., Luxembourg	10405
Agestalux S.A., Luxembourg	10390	J.E.L. S.A., Luxembourg	10397
Alma Timber and Shipping Co S.A., Luxembourg ..	10379	John Benett Holding S.A., Luxembourg	10410
Amalto S.A., Luxembourg	10412	Kaloa Holding S.A., Luxembourg	10400
AMES, Auto Moteurs Express Service, S.à r.l., Hesperange	10380,	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	10413
.....	10381	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	10412
Ancolie Holding S.A., Senningerberg	10387	Koplast AG, Luxembourg	10393
Anlagen und Beteiligungs AG, Luxembourg	10414	La Plata S.A., Luxembourg	10387
Autopol S.A., Ettelbruck	10383	Linalux S.A., Luxembourg	10403
Azay Holding S.A., Luxembourg	10389	Lishold Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	10413
Azyme Holding S.A., Luxembourg	10394	Lombard Odier Invest, Sicav, Luxembourg	10407
Baikal S.A., Luxembourg	10383	Lowland Investment Group S.A., Luxembourg	10388
Betzdorf Investments International S.A., Luxbg ...	10390	Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg	10397
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxembg ...	10391	Magabir S.A., Luxembourg	10382
BIL-Taiwan Premier Fund, Sicav, Luxembourg	10382	Maisona Holding S.A., Luxembourg	10410
Boston International Fund I, Sicav, Luxembourg ...	10399	Manitoba Investments S.A., Luxembourg	10394
Boston International Fund II, Sicav, Luxembourg ...	10399	Medanco S.A., Luxembourg	10409
Bra Portfolio, Sicav, Luxembourg	10416	Mineta S.A.H., Luxembourg	10411
Breef S.A., Luxembourg	10412	Multrans S.A.H., Luxembourg	10415
Camberley Holding S.A., Luxembourg	10414	NAUTICAIR, Nautical and Aeronautical Leasing Corporation S.A., Luxembourg	10393
Capital Recovery Investments S.A., Luxembourg ...	10386	New Investments S.A., Luxembourg	10389
Cerbère S.A.H., Luxembourg	10401	Ocean Services Company S.A., Luxembourg	10392
Cervinia S.A., Luxembourg	10414	Ogvest Investment S.A., Luxembourg	10397
Chéri Holding S.A., Luxembourg	10400	Olrac S.A., Luxembourg	10396
Cifco S.A., Luxembourg	10405	Orolux S.A., Luxembourg	10404
Cine International S.A., Senningerberg	10384	Pamaxeco S.A., Luxembourg	10395
Cofineur S.A., Luxembourg	10391	Parafin S.A., Luxembourg	10401
Cofirem S.A., Luxembourg	10413	Parker Holding S.A., Luxembourg	10409
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	10385	Paro S.A., Howald	10386
Compartin S.A., Luxembourg	10404	Perfas S.A.H., Luxembourg	10415
Continvest, Sicav, Luxembourg	10401	Planeur S.A., Luxembourg	10403
Dapol S.A., Luxembourg	10388	Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen	10385
Data Professionals S.A., Luxembourg	10384	Quebil S.A. Holding, Bereldange	10400
Davenport S.A., Luxembourg	10398	Reas S.A.H., Luxembourg	10404
Développement Européen Pharmaceutique et Médical S.A., Luxembourg	10398	R.I.C. S.A., Luxembourg	10387
Diag Finance S.A., Luxembourg	10398	Ripoulux S.A., Luxembourg	10394
Distrikit S.A., Luxembourg	10383	RMF Umbrella, Sicav, Luxembourg	10416
Dubai Group Inc. S.A., Luxembourg	10404	Santorini S.A., Luxembourg	10388
Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	10384	Sarcos S.A., Luxembourg	10381
Eurobuild Finance S.A., Luxembourg	10395	S.C.E., Société de Consultations Economiques S.A., Luxembourg	10390
Fiam S.A., Luxembourg	10393	Sea Bed Investments S.A., Luxembourg	10399
Finimmocorp S.A., Luxembourg	10411	SEO, Société Electrique de l'Our S.A., Luxembg ...	10410
Fitema Participations S.C.A., Luxembourg	10408	Silver Sea Investment S.A., Luxembourg	10392
Fitema S.A., Luxembourg	10415	Slifor S.A., Luxembourg	10384
Flanders Film S.A., Luxembourg	10385	Société de Construction Immobilière Franco-Belge S.A., Luxembourg	10396
Global Electronics S.A., Luxembourg	10393	Société d'Investissement Wacapro S.A., Luxembourg	10408
Gomet S.A., Luxembourg	10370	SOFICOSA – Société Financière des Constructions S.A., Luxembourg	10409
Graficom S.A., Luxembourg	10390	Soleil Holding S.A., Luxembourg	10395
Guardamar S.A., Luxembourg	10411		
Hamilton S.A., Luxembourg	10396		
Honeybee Holding S.A., Luxembourg	10388		
Hoplite Holding S.A., Luxembourg	10394		

Sopatex S.A., Luxembourg	10396	Tridex AG, Luxembourg	10407
S.P.I. S.A., Luxembourg	10391	Trimark S.A., Luxembourg	10407
SPL, Solar Patent Lizenz Holding S.A., Luxembg	10401	T.T.D.A. S.A., Luxembourg	10405
Summa Gestion S.A., Luxembourg	10408	Unipatent Holding S.A.	10416
Suprimus Finance S.A., Luxembourg	10381	Upe Holding S.A., Luxembourg	10383
Stonehenge Participations S.A., Luxembourg	10406	Van Lanschot Investment Progress Fund, Sicav, Luxembourg	10406
Structure Holding S.A., Luxembourg	10408	Varon Investissements S.A., Luxembourg	10395
Technology Venture Partners S.A., Luxembourg	10415	Vega S.A., Luxembourg	10406
Thales S.A., Luxembourg	10392	Vizalmopco Immo S.A., Luxembourg	10385
Thira S.A.H., Luxembourg	10400	Wadesda Luxembourg S.A., Luxembourg	10397
Transnational Freight S.A., Luxembourg	10392		

GOMET S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. the company GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE mbH, having its registered office in Göttingen (Germany), represented by Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg; by virtue of a power of attorney dated 18th December 1996 and issued in Göttingen;
2. the company MPMA G PARTNER II B.V., having its registered office in Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk, The Netherlands, represented by Monsieur Jean Steffen, préqualifié, by virtue of a power of attorney dated 7th December 1996 and issued in Rijswijk.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Name and Corporate seat

Art. 1. The name of the Company is: GOMET S.A.

Art. 2. The Company's corporate seat is established in Luxembourg.

Title II. - Objects and Duration

Art. 3. The objects of the Company are to invest in and acquire, hold, sell, transfer and encumber limited shares (actions de commanditaire) in a société en commandite par actions organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. The Company has been incorporated for an indefinite period of time.

Title III - Capital, Shares, Preferential subscription right, Register of shareholders and transfer of shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and ten thousand French francs (210,000.- FRF) divided in two thousand and ninety-eight (2,098) ordinary shares and in two (2) redeemable shares having a par value of one hundred French francs (100.- FRF) each.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of two hundred French Francs (200.- FRF) have been paid to the Company on the redeemable shares.

These issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the general meeting of shareholders (the «General Meeting»), may be distributed to the shareholders or used by the Board of Directors of the Company to redeem the redeemable shares.

The Company shall have an authorized share capital of one hundred and eighty million French francs (180,000,000.- FRF), divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) redeemable shares having a par value of one hundred French francs (100.- FRF) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further ordinary and/or redeemable shares, with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine. Any capital increases may be made by new capital contributions, incorporation of reserves or conversion of corporate debts into share capital. The Board of Directors may accept subscriptions for such shares within a period of 5 years starting as of the date of publication of the present statutes.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these statutes.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for newly issued shares.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law on commercial companies.

In these statutes, the word «share» and «shares» shall mean both the ordinary shares and the redeemable shares, unless the contrary is expressly stated.

Furthermore, the word «shareholder» and «shareholders» shall mean both the holders of ordinary shares and the holders of redeemable shares, unless the contrary is expressly stated.

The shares shall be registered shares.

At the request of a shareholder registered share certificates shall be issued for one, ten or one hundred shares or for such number of shares as the Board of Directors shall determine. At the request of a shareholder, share certificates may be exchanged for certificates for a different number of shares.

At the written request of the persons entitled to share certificates that have been lost, mislaid or wholly or partly destroyed, the Board of Directors may issue duplicates for such certificates subject to such conditions as the Board of Directors may deem necessary or desirable. The issuance of a duplicate shall render the original certificates null and void against the Company. A duplicate shall be marked as such.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. Without prejudice to the provisions laid down in the law on commercial companies, holders of ordinary shares shall have a preferential subscription right on any issue of ordinary shares which shall be in the proportion with its holding of ordinary shares in relation to the total number of ordinary shares then in issue and holders of redeemable shares shall have a preferential subscription right in any issue of redeemable shares which shall be in the proportion with its holding of redeemable shares in relation to the total number of redeemable shares then in issue.

Holders of ordinary shares shall therefore not have a preferential subscription right on any issue of redeemable shares and holders of redeemable shares shall not have a preferential subscription right on any issue of ordinary shares.

The Board of Directors shall announce any issue with a subscription right and the period of time within which such right can be exercised, by giving written notice by registered letter to all registered shareholders.

The period of time within which such subscription right may be exercised may in no event be less than 30 days counting from the day of announcement by written notice.

The preferential subscription right can in accordance with article 32.3 (5) of the law on commercial companies be limited or excluded by a resolution of the General Meeting having to deliberate on an increase of capital.

This proposal must be expressly announced in the convening notice. Furthermore, a detailed explanation of the reasons for the proposal and for the choice of the intended price of issue must be contained in a report established by the Board of Director and be submitted to the General Meeting.

The preferential subscription right can also be limited or excluded by the Board of Directors deciding on an increase of capital within the limits of the authorized share capital, if the Board by resolution of the General Meeting taken in accordance with the preceding paragraph has been authorized to limit or exclude such preferential subscription right.

The resolution of the General Meeting to limit or exclude the preferential subscription right or to authorize the Board to do so within the limits of the authorized share capital shall require a majority of at least two thirds of the votes cast, provided at least one half of the share capital is present or represented at such meeting.

Art. 7. The Board of Directors shall keep a register, in which shall be recorded the names and addresses of all the holders of shares, at the same time stating the amount paid up on each share. The register shall be kept up to date.

In the register shall also be recorded the names and addresses of those persons who have a right of usufruct or a right of pledge on those shares.

In the register shall further be recorded all other data referred to in Article 39 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

Art. 8. A transfer of a share can only be effected with due observance of the provisions of Article 40 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

If a certificate has been issued in respect of shares that are transferred, transfer can only be effected if at the same time the certificate is delivered to the Company.

The Company shall replace the certificate by a new certificate in the name of the transferee.

Title IV. - Redemption, Repurchase and Reduction

Art. 9. The Company has the power to redeem the redeemable shares at any time upon full payment thereof, within the sole limitations set forth by Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies. Any redemption of redeemable shares made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and free reserves.

Free reserves include all reserves of the Company, but excluding the reserves which may not be distributed in accordance with the law.

The redemption price of a redeemable share will be the net asset value per share such as calculated by the Board of Directors or its delegate, on the basis of the market value of all the assets and liabilities of the Company according to the generally recognized valuation methods.

The Board of Directors will determine the procedure of redemption and payment of the redeemed redeemable shares.

Redeemable shares redeemed by the Company shall be cancelled. According to the provisions of Article 49-8 of the law on Commercial Companies, an amount equal to the par value of the redeemable shares redeemed shall upon each redemption be transferred to a non distributable reserve.

Appropriate action shall be taken by the Board of Directors to record such cancellation and, if applicable, the reduction of capital resulting therefrom and to restate these Articles as amended upon such cancellation and reduction of capital.

Art. 10. The Company may for its own account acquire for consideration fully paid ordinary shares in its own share capital, but only with due observance of the provisions of Article 49.2 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

The preceding sentence shall not apply to acquisitions by the Company as a result of a universal transfer of assets, but with respect to the holding of ordinary shares so acquired the Company shall be bound by the restrictions set forth in the law.

The rights attaching to ordinary shares in the Company held by the Company cannot be exercised.

For the acquisition of ordinary shares in the Company's own share capital the Board of Directors shall need the authorization of the General Meeting. Such authorization shall be valid for a period not exceeding eighteen months and must provide how many shares may be acquired, the manner in which they may be acquired and between what limits the price must range.

Disposal by the Company of ordinary shares in its own share capital shall be effected by virtue of a resolution of the General Meeting.

The General Meeting can resolve that ordinary shares held by the Company in its own share capital are cancelled and the capital reduced accordingly.

Art. 11. Without prejudice to the provisions of the law on Commercial Companies on the minimum share capital, the General Meeting can resolve that the nominal value of the shares be reduced to an amount of not less than fifty (50) Luxembourg francs per share against repayment by the Company of the amount by which the nominal value of each share has been reduced and by observing the provisions of Article 69 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies. Such repayment shall take place in equal proportions on all shares.

The notice convening a General Meeting at which such resolution is proposed shall state the purpose of the reduction and the manner in which such resolution shall be implemented.

The General Meeting will validly deliberate only if at least half of the issued capital is present or represented at such meeting and any of the resolutions referred to in this Article requires a majority of at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented at such meeting.

In case there are several classes of shares, the resolutions referred to in this Article, to be valid, must be approved by each class of shares at the quorum and voting requirements provided for in the preceding paragraph.

Title V. - Management of the Company

Art. 12. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members.

The number of directors shall be determined by the General Meeting. Both an individual and a legal entity may be a member of the Board of Directors.

The General Meeting shall appoint the members of the Board of Directors for a period not exceeding six years and may at any time remove one or more members of the Board of Directors from office.

The General Meeting shall fix the remuneration and determine the other conditions of service of the members of the Board of Directors.

Each shareholder has the right to propose candidates for one directorship. Each shareholder will propose to the General Meeting a list of at least two (2) candidates for each directorship attributed to it.

Art. 13. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time one director so requests.

Meetings of the Board are held at the registered office or at any other venue in Luxembourg on the date indicated in the notice.

The Board validly deliberates and decides if the majority of members are present or validly represented.

A director who cannot attend may by written proxy to another director appoint such director to represent him and vote on his behalf at any meeting of the Board of Directors. Resolutions of the Board of Directors shall be taken by a majority of members present or represented.

Decisions of the Board of Directors shall be recorded in minutes inserted in a register held for this purpose and signed by at least one director.

Art. 14. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present statutes to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 15. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 16. The Company will be bound in any circumstances by the signature of two directors, or by the signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15, second paragraph, of the present statutes.

Art. 17. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title VI. - Supervision

Art. 18. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title VII. - General meeting

Art. 19. The regularly constituted General Meeting of the Company represents all the shareholders. The General Meeting is invested with all the powers which are granted to it by law or under the present statutes. Its decisions are binding on all shareholders whether absent, opponent or refraining from voting.

The Annual General Meeting will be held on the last day of the month of May at 15.00 p.m. hour in Luxembourg at the registered office or at such venue in Luxembourg as specified in the convening notices, and for the first time in 1997. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day, at the same time.

The Annual General Meeting shall approve the accounts of the past business year, decide on the allocation of net profits and decide of a discharge to the Company's directors and officers.

Other General Meetings shall be convened by the Board of Directors or by the statutory auditor, whenever they shall deem that necessary or if one or more shareholders together representing not less than ten per cent of the issued share capital makes or make a request in writing to that effect to the Board of Directors or the statutory auditor, at the same time specifying the agenda. In the latter event, the Board of Directors shall ensure that the meeting be held within one month after the request has been received.

Such meetings will be convened by the Board of Directors in the manner and in accordance with the notice periods provided for by the law. Convening notices are not required if all the shareholders are present or represented and accept to vote on all items on the agenda.

Each share entitles to one vote. Each holder of one or more shares is entitled to attend General Meetings to speak on subjects entitled and to exercise the voting right.

The meeting rights described in the preceding paragraph can be exercised by an attorney with written power of attorney, provided the power of attorney has been received by the Board of Directors prior to the meeting.

Each person with voting rights or his attorney must sign the attendance list.

The Board of Directors may determine other conditions to be met by shareholders who wish to attend General Meetings.

Except if otherwise provided by law, decisions of a regularly convened General Meeting are validly taken by a majority of the shareholders present or represented.

Title VIII. - Financial year and Allocatin of profits

Art. 20 The financial year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 1996.

Art. 21. After deduction of any and all of the expenses of the corporation, the amortizations and the provisions, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reasons whatever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Art. 22. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with legal requirements.

Art. 23. The General Meeting or the Board of Directors, as the case may be, may resolve that dividends shall wholly or partly be paid otherwise than in cash.

Title IX. - Amendment of the statutes

Art. 24. Amendments of the present statutes are decided by an extraordinary General Meeting, which can change, repeal or amend part or all of the provisions of the present articles.

Such extraordinary General Meeting shall validly deliberate only if shareholders representing one half of the corporate share capital at least are present or represented. If this quorum is not achieved, a second meeting shall be convened, in accordance with the present articles, by notices published twice, with at least 15 days interval, the second notice being published 15 days prior to the date scheduled for the second meeting. These notices shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in two daily newspapers of Luxembourg. This convening notice shall contain the agenda and must indicate the date and the outcome of the preceding meeting. The second meeting validly deliberates irrespective of the proportion of the capital present or represented.

Both in a first and in second meeting, resolutions, to be binding, must be adopted by a majority of two thirds at least of the votes of the shareholders present or represented.

Title X. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors unless the General Meeting at the time of passing the resolution to dissolve the Company, or later, resolves otherwise.

During the liquidation, the provisions of these statutes shall continue to be in force as far as possible.

Out of the balance on liquidation shall be distributed on shares in the first place, if possible, the nominal amount paid up on the shares.

The balance remaining after application of the preceding sentence of this paragraph shall be distributed on the shares pro rata.

The books and records of the dissolved Company shall for a period of five years after completion of the liquidation remain in the custody of the person designed for that purpose by the General Meeting.

Title XI. - General provisions

Art. 26. All matters not governed by these statutes are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The statutes having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Ordinary shares	Redeemable shares
1. GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE mbH, prenamed	1,049	1
2. MPMA G PARTNER II B.V., prenamed	1,049	1
Total:	2,098	2
	Ordinary shares	redeemable shares

All the shares and the share premium have been paid up to the extent of one hundred per cent (100) by payment in cash, so that the amount of two hundred and ten thousand and two hundred (210,200.-) French francs is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately eighty thousand (80,000.-) francs.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1 The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors;
 - a) Monsieur Rodolph Gerbes, licenciés en sciences commerciales et financières, réviseur d'entreprises honoraire, residing in Hüttermühle/Greiveldange;
 - b) Monsieur Robertus Hoyng, managing director investments, residing in Voorschoten (The Netherlands);
 - c) Monsieur Herman Moors, director of companies, residing in Strassen.
3. - Has been appointed statutory auditor: DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener.
4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2002.
5. - The registered office of the company is established in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

Version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE mbH, avec siège social à Göttingen (Allemagne),

représentée par Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 1996 et donnée à Göttingen;

2) la société MPMA G PARTNER II B.V., ayant son siège social à Burgemeester Elsenlaan 329,2282 MZ Rijswijk, Pays-Bas,

représentée par Monsieur Jean Steffen, préqualifié.

en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 1996 et donnée à Rijswijk.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne variétur par les mandataires des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit;

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOMET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. - Objet et Durée

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, l'acquisition, la détention, la vente, le transfert et les dispositions portant sur des actions de commanditaire dans des sociétés en commandite par actions constituées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre III. - Capital, Actions, Droit préférentiel de souscription, Registre des actionnaires et transfert d'actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF) représenté par deux mille quatre vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et par deux (2) actions rachetables ayant une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

En plus du capital souscrit, des primes d'émission d'un montant de deux cents francs français (200,- FRF) ont été payées sur les actions rachetables.

Ces primes seront affectées à une réserve extraordinaire qui pourra être soit utilisée par le Conseil d'Administration pour racheter les actions rachetables, soit distribuées aux actionnaires en vertu d'une décision de l'assemblée générale. La société aura un capital autorisé de cent quatre-vingts millions de francs français (180.000.000,- FRF), divisé en un million huit cent mille (1.800.000) actions rachetables ayant une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions rachetables avec ou sans prime d'émission de manière à augmenter le capital de la société jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, comme le conseil le déterminera à sa discrétion. De telles augmentations pourront avoir lieu par des apports nouveaux, par l'incorporation de réserves ou encore par la conversion de dettes sociales en capital social. Le Conseil d'Administration pourra accepter des souscriptions pour des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents statuts. La période ou l'étendue de cette délégation au Conseil d'Administration pourra être élargie ou prolongée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions s'appliquant à la souscription des actions nouvellement émises.

Lorsque le Conseil d'Administration effectuera une augmentation de capital partielle ou entière dans le cadre du capital autorisé conformément aux dispositions ci-avant, il est obligé de prendre des mesures aux fins de modifier le présent article et aux fins de faire acter cette modification et le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution et la publication d'une telle modification en vertu de la loi sur les sociétés commerciales.

Les termes «action» ou «actions» ou «actionnaire» ou «actionnaires» désignent dans les présents statuts, sauf indication contraire explicite ou implicite, respectivement les actions ordinaires et les actions rachetables ainsi que les propriétaires d'actions ordinaires et les propriétaires d'actions rachetables.

Les actions sont au porteur.

A la demande de tout actionnaire, des certificats représentatifs d'actions seront émis pour une, dix ou cent actions ou pour tout autre nombre que le Conseil d'Administration déterminera. A la demande de tout actionnaire, les certificats d'actions peuvent être échangés contre des certificats portant sur un nombre différent.

Sur la demande écrite des personnes ayant droit à des certificats d'actions perdus ou partiellement ou entièrement détruits, le Conseil d'Administration peut émettre des duplicatas qui seront soumis à telles conditions que le conseil juge nécessaires ou souhaitables. L'émission d'un duplicata rendra les originaux nuls et non-avenus à l'égard de la Société. Tout duplicata sera marqué comme tel.

Le capital souscrit et le capital autorisé pourront être augmentés ou réduits dans les conditions légales requises.

Art. 6. Sans préjudice des dispositions contenues dans la loi sur les sociétés commerciales, les propriétaires d'actions ordinaires ont un droit préférentiel de souscription lors de toute émission d'actions ordinaires qui sera proportionnel au nombre d'actions ordinaires détenues par cet actionnaire par rapport au nombre total des actions ordinaires qui ont été émises à ce moment. Les propriétaires d'actions rachetables ont un droit préférentiel de souscription lors de toute émission d'actions rachetables qui sera proportionnel au nombre d'actions rachetables détenues par cet actionnaire par rapport au nombre total des actions rachetables qui ont été émises à ce moment.

Les propriétaires d'actions ordinaires n'auront donc pas un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'actions rachetables et les propriétaires d'actions rachetables n'auront pas un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'actions ordinaires.

Le Conseil d'Administration devra annoncer toute émission assortie d'un droit préférentiel de souscription et la période pendant laquelle ce droit peut être exercé par avis écrit donné par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs. La période endéans laquelle le droit de souscription préférentiel peut être exercé ne peut en aucun cas être inférieure à 30 jours à compter du jour de l'annonce par avis écrit.

Le droit préférentiel de souscription peut, conformément à l'article 32.3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, être limité ou exclu par une décision prise par l'Assemblée Générale qui délibère comme en matière d'augmentation de capital.

Cette proposition doit être indiquée de façon expresse dans les avis de convocation. En outre, une explication détaillée des raisons à la base de cette proposition et du choix du prix d'émission projeté doit être contenue dans un rapport établi par le Conseil d'Administration qui doit être soumis à l'Assemblée Générale.

Le droit préférentiel de souscription peut également être limité ou exclu par le Conseil d'Administration décidant sur une augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé, si, toutefois, le conseil est autorisé à limiter ou à exclure ce droit préférentiel de souscription par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément au paragraphe précédent.

La décision de l'Assemblée Générale de limiter ou d'exclure le droit préférentiel de souscription ou d'autoriser le Conseil à ce faire endéans les limites du capital autorisé requiert une majorité d'au moins deux tiers des votes émis, sous réserve qu'au moins la moitié du capital soit présente ou représentée lors de cette assemblée.

Art. 7. Le Conseil d'Administration doit tenir un registre sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les propriétaires d'actions et qui indique en même temps le montant libéré sur chaque action. Le registre doit être tenu à jour.

Les noms et adresses des personnes disposant d'un usufruit ou d'un droit de nantissement sur les actions sont également inscrits au registre.

D'autre part, toute indication à laquelle l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales fait référence sera inscrite au registre.

Art. 8. Un transfert d'actions ne peut être effectué que moyennant l'observation stricte des dispositions de l'article 40 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Si un certificat représentatif d'actions qui font l'objet d'un transfert a été émis, le transfert ne peut être effectué que si le certificat est en même temps remis à la Société.

La Société doit remplacer ce certificat par un nouveau certificat établi au nom du cessionnaire.

Titre IV. - Rachat, Achat et réduction

Art. 9. La société a, à tout moment, le pouvoir de racheter les actions rachetables entièrement libérées dans les seules limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Tout rachat d'actions rachetables effectué par la Société ne pourra être fait qu'à partir des bénéfices non distribués et des réserves libres. Par réserves libres, il faut entendre toutes les réserves de la société, à l'exclusion des réserves non distribuables en vertu de la loi.

Le prix de rachat d'une action rachetable sera égal à la valeur nette d'inventaire par action, telle que calculée par le Conseil d'Administration ou par des personnes auxquelles il aura donné une délégation, sur base de la valeur de marché de tous les avoirs et engagements de la société, selon les méthodes d'évaluation généralement admises.

Le Conseil d'Administration peut déterminer la procédure relative au rachat et au paiement des actions rachetables rachetées.

Les actions rachetables rachetées seront annulées.

Conformément à l'article 49-8 de la loi concernant les sociétés commerciales, un montant égal à la valeur nominale des actions rachetables rachetées sera, à la suite de chaque rachat, transféré à une réserve non distribuable.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures pour constater les annulations et, s'il y a lieu, la réduction de capital qui en résultera ainsi que pour constater les modifications de statuts qui résulteront de ces annulations et réductions de capital.

Art. 10. La Société peut acheter, pour compte propre et contre paiement, des actions ordinaires entièrement libérées, mais uniquement en observant strictement les dispositions de l'Article 49.2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La phrase précédente ne s'applique pas aux acquisitions d'actions par la Société qui résultent d'une transmission de patrimoine universelle, mais en rapport avec la détention d'actions ordinaires ainsi acquises, la Société sera liée par les restrictions légales.

Les droits attachés aux actions ordinaires détenues par la Société elle-même ne peuvent être exercés.

Pour l'acquisition d'actions ordinaires représentant le capital propre de la Société, le Conseil d'Administration doit disposer d'une autorisation de l'Assemblée Générale. Une telle autorisation est valable pour une période qui ne peut pas excéder dix-huit mois et doit indiquer combien d'actions peuvent être acquises, la façon dont elles peuvent être acquises et les limites entre lesquelles doit se situer le prix d'achat.

Les actes de disposition concernant les actions ordinaires autodétenues sont effectués en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut décider que les actions ordinaires autodétenues par la Société soient annulées et le capital sera alors réduit en conséquence.

Art. 11. Sans préjudice des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales concernant le capital social minimal, l'Assemblée Générale peut décider de réduire la valeur nominale des actions jusqu'à un montant qui ne peut pas être inférieur à cinquante (50) francs luxembourgeois par action contre remboursement par la Société du montant dont la valeur nominale de chaque action a été réduite et en observant les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Un tel remboursement doit avoir lieu par proportions égales sur toutes les actions.

L'avis de convocation d'une Assemblée Générale lors de laquelle une telle résolution est proposée doit indiquer le but de la réduction et la manière dont la résolution sera transposée.

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si la moitié au moins du capital émis est présente ou représentée lors de cette assemblée et toute résolution à laquelle il est fait référence dans le présent Article requiert une majorité d'au moins deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés lors d'une telle assemblée.

Au cas où il y a plusieurs classes d'actions, les résolutions auxquelles il est fait référence dans le présent Article doivent, pour être valables, avoir été approuvées par chaque classe d'actions avec les conditions de quorum et de majorité stipulées au paragraphe précédent.

Titre V. - Administration de la Société

Art. 12. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins. Le nombre des administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être soit des personnes physiques, soit des personnes morales. L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil d'Administration pour un terme qui ne peut pas excéder six ans et elle peut révoquer à tout moment de ses fonctions un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale fixe la rémunération et détermine les autres conditions applicables au mandat des membres du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a le droit de proposer des candidats pour un poste d'administrateur. Chaque actionnaire proposera à l'Assemblée Générale une liste d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste d'administrateur qui lui est attribué.

Art. 13. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg à la date indiquée dans l'avis de convocation. Le Conseil délibère valablement et décide si une majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Un administrateur empêché peut, par procuration écrite, désigner un autre administrateur pour le représenter et pour voter en son nom lors de toute réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux insérées dans un registre tenu à cet effet et signé par un administrateur au moins.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut déléguer le pouvoir de conduire la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 16. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 deuxième alinéa des présents statuts.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre VI. - Surveillance

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre VII. - Assemblée générale

Art. 19. L'Assemblée Générale de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. L'Assemblée Générale est investie de tous les pouvoirs qui lui sont accordés par la loi ou dans les présents statuts. Ses décisions lient tous les actionnaires même absents, opposants ou s'abstenant du vote.

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le dernier jour du mois de mai à 3.00 heures de l'après-midi à Luxembourg au siège social ou à l'endroit prévu dans les avis de convocation, et pour la première fois en 1997. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale sera tenue le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle approuve les comptes de l'exercice social écoulé, décide de l'allocation des bénéfices nets et se prononce sur la décharge des administrateurs et directeurs de la Société.

D'autres Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le commissaire, chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire ou si un ou plusieurs actionnaires ensemble, représentant au moins dix pour cent du capital émis, demande(nt) par écrit au Conseil d'Administration ou au commissaire la convocation d'une assemblée en spécifiant l'ordre du jour. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration doit faire en sorte que l'assemblée se tienne dans le mois suivant la date de réception d'une telle demande.

De telles Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration de la manière et avec les délais de convocation prévus par la loi. Des avis de convocation ne sont pas obligatoires si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils acceptent de voter sur tous les points à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à un vote. Chaque titulaire d'une ou de plusieurs actions est autorisé à prendre part aux Assemblées Générales pour prendre la parole sur les sujets à l'ordre du jour et pour exercer son droit de vote.

Les droits d'assemblée décrits au paragraphe précédent peuvent être exercés par un mandataire disposant d'une procuration écrite à condition que cette procuration ait été reçue par le Conseil d'Administration avant l'Assemblée. Toute personne ayant le droit de vote ou son mandataire doit signer la liste de présence. Le Conseil d'Administration peut déterminer les autres conditions à remplir par les actionnaires qui souhaitent prendre part aux Assemblées Générales.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les décisions d'une Assemblée Générale régulièrement convoquée sont valablement prises par une majorité d'actionnaires présents ou représentés.

Titre VIII. - Année sociale et Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des dépenses sociales, des amortissements et des provisions, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10,00%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les conditions légales.

Art. 23. L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peuvent décider que les dividendes soient entièrement ou partiellement payés autrement qu'en numéraire.

Titre IX. - Modifications des statuts

Art. 24. Les modifications des présents statuts sont décidées par une Assemblée Générale extraordinaire, qui pourra changer, abolir ou amender tout ou partie des dispositions des présents statuts.

Une telle Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires représentant la moitié au moins du capital sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée sera convoquée, conformément aux présents statuts, par des annonces publiées deux fois, à intervalle de 15 jours, la deuxième annonce étant publiée au plus tard 15 jours avant la date fixée pour la seconde assemblée. Ces annonces seront insérées dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux quotidiens de Luxembourg. Cette convocation contiendra l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Titre X. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Si la Société est dissoute, sa liquidation sera effectuée par le Conseil d'Administration, sauf si l'Assemblée Générale, au moment d'adopter la résolution de dissoudre la Société, ou postérieurement, en décide autrement.

Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans toute la mesure possible.

Sur l'excédent de liquidation, il sera distribué en premier lieu à toute action la valeur nominale libérée sur les actions.

Le solde, après application de la phrase qui précède, sera distribué sur les actions au prorata.

Les livres et registres de la Société resteront pour une période de cinq ans après la clôture de la liquidation sous la garde d'une personne désignée à cet effet par l'Assemblée Générale.

Titre XI. - Dispositions générales

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions ordinaires	Actions rachetables
1. GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE mbH, préqualifiée	1.049	1
2. MPMA G PARTNER II B.V., préqualifiée	1.049	1
Total:	2.098	2
	Actions ordinaires	Actions rachetables

Toutes les actions ainsi que la prime d'émission ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix mille deux cents (210.200,-) francs français se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatre-vingt mille (80.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, réviseur d'entreprises honoraire, demeurant à Hüttermühle/Greiveldange,
 - b) Monsieur Robertus Hoyng, managing director investments, demeurant à Voorschoten (Pays-Bas),
 - c) Monsieur Herman Moors, directeur de sociétés, demeurant à Strassen.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire: DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, 21, rue Glesener.
4. Leur mandat expirera après l'assemblée générale de l'année 2002.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Signé: J. Steffen, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 84, case 4. – Reçu 12.827 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(04956/230/613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ALMA TIMBER AND SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.669.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMA TIMBER AND SHIPPING CO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 11 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 194 du 18 mai 1994, et inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.669.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiquées sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
- 3) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommée liquidateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Duro, L. Lorang, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 1997, vol. 459, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 1997.

A. Lentz.

(04968/221/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

AMES, AUTO MOTEURS EXPRESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 115, Cité um Schlass.

R. C. Luxembourg B 34.594.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme INTERCORP S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de société, demeurant à Kayl;
- 2) Monsieur Camille Weis, commerçant, demeurant à Strassen;
- 3) Monsieur Dieter Lange, commerçant, demeurant à Hesperange;
- 4) Monsieur Johnny Schmitz, commerçant, demeurant à Kockelscheuer.

Les comparants sub 1 et 2 ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée AUTO MOTEURS EXPRESS SERVICE, S.à r.l., en abrégé AMES, S.à r.l., ayant son siège social à Strassen, 147, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 9 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 49 du 6 février 1991, dont le capital social est fixé à six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF), divisé en six cents (600) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. INTERCORP S.A., quatre cents parts sociales	400
2. Monsieur Camille Weis, deux cents parts sociales	200
Total: six cents parts sociales	600

Première résolution

La société anonyme INTERCORP S.A., prénommé, déclare par les présentes avoir cédé et transporté, sous la garantie légale de droit à Monsieur Dieter Lange, prénommé, ce acceptant, deux cents parts sociales (200) et à Monsieur Johnny Schmitz, prénommé, ce acceptant, deux cents parts sociales (200).

Deuxième résolution

Monsieur Camille Weis, prénommé, déclare par les présentes avoir cédé et transporté, sous la garantie légale de droit à Monsieur Dieter Lange, prénommé, ce acceptant, cent parts sociales (100) et à Monsieur Johnny Schmitz, prénommé, ce acceptant, cent parts sociales (100).

Suite aux cessions qui précèdent, qui sont acceptées au nom de la société par son gérant, Monsieur Camille Weis, prénommé, l'article 6 paragraphe 2 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Paragraphe 2.** Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Dieter Lange, commerçant, demeurant à Hesperange, trois cents parts sociales	300
2. Monsieur Johnny Schmitz, commerçant, demeurant à Kockelscheuer, trois cents parts sociales	300
Total: six cents parts sociales	600»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Camille Weis, prénommé, comme gérant de la société, et lui accordent décharge pleine et entière.

Monsieur Dieter Lange, commerçant, demeurant à Hesperange, est nommé comme gérant de la société, ici présent et ce acceptant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Thomé-Marter, C. Weis, D. Lange, J. Schmitz, A. Lentz.

Les associés décident de transférer le siège social de Strassen, 147, route d'Arlon à L-5880 Hesperange, 115, Cité um Schlass.

A la suite de ce transfert, l'article 5, paragraphe 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1^{er}.** Le siège social est établi à Hesperange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision des associés.»

Signé: G. Thomé-Marter, C. Weis, D. Lange, J. Schmitz, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 1997, vol. 459, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 1997.

A. Lentz.

(04974/221/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

AMES, AUTO MOTEURS EXPRESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 115, Cité um Schlass.

R. C. Luxembourg B 34.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 1997.

A. Lentz.

(04975/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

SUPRIMUS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 37.473.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 mai 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01244/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SARCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.022.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

I (01825/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BIL-TAIWAN PREMIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.904.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BIL-TAIWAN PREMIER FUND, will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *May 12, 1997* with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets at December 31, 1996 and the Statement of Operations for the year ended December 31, 1996. Appropriation of the net results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company or with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01948/584/23)

The Board of Directors.

ADELAIDE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.310.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *15 mai 1997* à 9.00 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1996; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au conseil d'administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg.

I (01949/584/22)

MAGABIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.268.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 mai 1997* à 11.00 heures à l'immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01732/006/15)

Le Conseil d'Administration.

BAIKAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.152.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *20 mai 1997* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01861/506/15)

Le Conseil d'Administration.

DISTRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.041.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *20 mai 1997* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01862/506/15)

Le Conseil d'Administration.

UPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *20 mai 1997* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01863/506/15)

Le Conseil d'Administration.

AUTOPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 170A, rue de Bastogne.
R. C. Diekirch B 4.134.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *30 mai 1997* à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (01888/664/14)

Le Conseil d'Administration.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.796.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 1997 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (01909/696/15)

Le Conseil d'Administration.

DATA PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.303.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 1997 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (01910/696/15)

Le Conseil d'Administration.

CINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 55.547.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire;
5. Divers.

I (01946/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SLIFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 10, avenue Emile Reuter.

Convocation à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Maître Lecuit à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville le mardi 20 mai 1997 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur
2. Nomination d'un commissaire aux comptes
3. Confirmation des mandats d'administrateurs de Messieurs Leonard et Colmant échus depuis 1994
4. Désignation d'un siège social
5. Divers.

I (01947/000/15)

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.886.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01629/526/15)

Le Conseil d'Administration.

VIZALMOPCO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.127.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 mai 1997 à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- divers

I (00746/560/15)

Le Conseil d'Administration.

PRESTA-GAZ, Société Anonyme.

Siège social: Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.
R. C. Luxembourg B 9.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le jeudi 15 mai 1997 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996; affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les Actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

I (00786/000/18)

Le Conseil d'Administration
Signature

FLANDERS FILM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la société anonyme FLANDERS FILM S.A. à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, le mardi 15 mai 1997 à 15.00 heures afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Commissaire aux Comptes

3. Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les Actionnaires doivent déposer leurs actions au moins cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01942/000/24)

Le Conseil d'Administration.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.
R. C. Luxembourg B 45.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 mai 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Nomination du Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions 5 jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

I (01901/000/21)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL RECOVERY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.989.

Notice is hereby given of the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held on *May 20th 1997* at 10.00 a.m. at the registered office of the Company, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the liquidation results and of the financial accounts for the period ending December 31, 1996;
2. Indication of the reasons why the liquidation procedure has not been closed before December 31, 1996;
3. Ratification of the resignation of Mr Jack Lowe as Director of the Company;
4. Varia.

The Holders of bearer shares who wish to attend this meeting are requested to deposit their shares five days before said meeting with SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (01920/755/18)

The Liquidator.

**THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND, Société d'Investissement
à Capital Variable.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 27.471.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND will be held at its registered office in Luxembourg, 21, avenue de la Liberté on *May 21, 1997* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the reports of the board of Directors and the Auditors;

2. To approve the Audited Financial Statements of the Company for the year ended December 31, 1996;
3. To discharge the Directors and the Auditors with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 1996;
4. To re-elect the present Directors and to re-appoint the Auditors for the ensuing year;
5. To ratify the declaration of dividends in respect of each Class of Shares for each Fund;
6. Any other business which may properly be brought before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the Agenda, and that decisions will be taken at a simple majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (01921/755/22)

By order of the Board of Directors.

LA PLATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.330.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits aux 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996; Affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

I (01922/595/16)

Le Conseil d'Administration.

R.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.992.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 13 mai 1997 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01926/011/16)

Le Conseil d'Administration.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 41.913.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mai 1997 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01945/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LOWLAND INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.362.

Le Conseil d'Administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REPORTEE
qui se tiendra le 20 mai 1997 à 11.00 heures à Luxembourg au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du commissaire pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1994;
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1994;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01902/000/16)

Le Conseil d'Administration.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.148.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 mai 1997 à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (01773/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SANTORINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01774/029/18)

Le Conseil d'Administration.

DAPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 6.427.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01723/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***INTERNATIONAL WAVE HOLDING.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 20 mai 1997 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01876/011/16)

*Le Conseil d'Administration.***NEW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.529.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 20 mai 1997 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01877/011/16)

*Le Conseil d'Administration.***AZAY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.364.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 mai 1997 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01722/029/19)

Le Conseil d'Administration.

10390

GRAFICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.865.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01772/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01821/009/17)

Le Conseil d'Administration.

S.C.E., SOCIETE DE CONSULTATIONS ECONOMIQUES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.793.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 20 mai 1997 à 11.00 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- Affectation du résultat au 31 décembre 1996;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01794/531/18)

Le Conseil d'Administration.

AGESTALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01721/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***COFINEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.148.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 20 mai 1997 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (01798/011/16)

*Le Conseil d'Administration.***S.P.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.169.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 1997 à 11.00 heures à l'immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

I (01735/006/16)

*Le Conseil d'Administration.***B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.723.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 1997 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Ratification de la nomination de la société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., Administrateur par le Conseil d'Administration du 21 février 1996.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01880/009/19)

Le Conseil d'Administration.

THALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.573.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mai 1997 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance;
- f) divers.

I (01726/045/16)

Le Conseil d'Administration.

TRANSNATIONAL FREIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01625/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SILVER SEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.341.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01627/526/15)

Le Conseil d'Administration.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.148.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 2, 1997 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 3, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (01628/526/15)

The Board of Directors.

**NAUTICAIR, NAUTICAL AND AERONAUTICAL LEASING CORPORATION,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.506.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 2 juin 1997 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01626/526/16)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL ELECTRONICS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.249.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 21 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01537/526/15)

Le Conseil d'Administration.

KOPLAST AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.702.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 21 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01538/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.710.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 21 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (01536/526/17)

Le Conseil d'Administration.

AZYME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01534/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HOPLITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.399.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01535/526/15)

Le Conseil d'Administration.

RIPOULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01529/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01530/526/18)

Le Conseil d'Administration.

VARON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.206.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01524/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOLEIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.352.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01527/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROBUILD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.434.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 18.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01528/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PAMAXECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01523/526/18)

Le Conseil d'Administration.

OLRAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 14.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 19.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01522/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOPATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 4.421.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 19.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01516/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE FRANCO-BELGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.586.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (01517/526/17)

Le Conseil d'Administration.

HAMILTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01521/526/16)

Le Conseil d'Administration.

10397

J.E.L., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 19.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01513/526/18)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.744.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (01514/526/17)

Le Conseil d'Administration.

WADESDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.275.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01515/526/18)

Le Conseil d'Administration.

OGVEST INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 34.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 20 mai 1997, à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (01664/546/18)

Le Conseil d'Administration.

DAVENPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 29 mai 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01219/534/18)

Le Conseil d'Administration.

DIAG FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 46.274.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 21. Mai 1997 um 15.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (01303/534/17)

Der Verwaltungsrat.

DEVELOPPEMENT EUROPEEN PHARMACEUTIQUE ET MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 24.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 1997 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Remplacement d'Administrateurs
6. Divers.

I (01364/520/17)

Le Conseil d'Administration.

SEA BED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.998.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 10.00 a.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996;
3. Discharge to the Directors and the statutory auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

I (01210/595/16)

The Board of Directors.

BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.216.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of BOSTON INTERNATIONAL FUND I will be held at the head office, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 9, 1997* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Assets and Liabilities and of the Statement of Operations as at December 31, 1996; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting of BOSTON INTERNATIONAL FUND I the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01748/584/23)

The Board of Directors.

BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.963.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of BOSTON INTERNATIONAL FUND II will be held at the head office, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 9, 1997* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Assets and Liabilities and of the Statement of Operations as at December 31, 1996; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting of BOSTON INTERNATIONAL FUND II the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01749/584/23)

The Board of Directors.

QUEBIL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Bereldange, 13, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 14.298.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le mardi 13 mai 1997 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00387/555/15)

Le Conseil d'Administration.

KALOA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01143/526/15)

Le Conseil d'Administration.

CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 45.857.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01144/526/15)

Le Conseil d'Administration.

THIRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 13.498.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le jeudi 9 mai 1997 à 10.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (01145/504/17)

Le Conseil d'Administration.

CERBERE S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 50.833.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 1997 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01445/660/15)

Le Conseil d'Administration.

PARAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (01146/526/18)

Le Conseil d'Administration.

SPL, SOLAR PATENT LIZENZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 50.224.

Die Aktionäre werden hiermit zu der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche am 9. Mai 1997 um 11.00 Uhr im Gebäude «l'Indépendance» der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, in Luxembourg-Hollerich stattfinden wird, eingeladen.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 1996, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars;
2. Annahme der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1996;
3. Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung;
4. Verschiedenes.

I (01200/006/17)

Der Verwaltungsrat.

CONTIVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.414.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de CONTIVEST qu'un projet de scission sera publié le 7 avril 1997 au Mémorial C, Recueil. Ce projet de scission, qui prendra effet le 12 juin 1997, date où la décision sera prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CONTIVEST approuvant la scission (la «date de scission»), prévoit l'absorption de CONTIVEST par KB Lux Bond Fund et KB Lux Interequity, trois SICAV de droit luxembourgeois ayant leur siège social au Luxembourg.

A la date effective de scission, à savoir le 12 juin 1997, CONTIVEST transmettra tous les patrimoines actifs et passifs de ses compartiments CONTIVEST Obli Belux Court Terme, CONTIVEST Obli Belux Long Terme, CONTIVEST Obli DEM, CONTIVEST Obli World et CONTIVEST Actions Internationales, conformément à l'article 287 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux compartiments KB Lux Bond Fund Short Invest BEF,

KB Lux Bond Fund Franc Belge, KB Lux Bond Fund Deutsche Mark et KB Lux Bond Fund Interbond (de la SICAV KB Lux Bond Fund) et à la SICAV KB Lux Interequity respectivement.

En contrepartie de l'apport des avoirs:

- KB Lux Bond Fund Short Invest BEF attribuera aux actionnaires de CONTIVEST Obli Belux Court Terme un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
- KB Lux Bond Fund Franc Belge attribuera aux actionnaires de CONTIVEST Obli Belux Long Terme un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
- KB Lux Bond Fund Deutsche Mark attribuera aux actionnaires de CONTIVEST Obli DEM un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
- KB Lux Bond Fund Interbond attribuera aux actionnaires de CONTIVEST Obli World un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
- KB Lux Interequity attribuera aux actionnaires de CONTIVEST Actions Internationales un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission; la SICAV KB Lux Interequity n'émet que des actions de type de capitalisation; ainsi les actions de CONTIVEST Actions Internationales, qu'elles soient de distribution ou de capitalisation, seront échangées contre des actions de capitalisation de KB Lux Interequity.

Le nombre des actions à attribuer par actionnaire se calculera selon la formule suivante:

$$X = \frac{Y \times C \times N}{Z}$$

X = le nombre d'actions nouvelles à attribuer;

Y = la VNI par action à la date effective de scission du compartiment concerné de CONTIVEST dont les actions seront échangées;

Z = la VNI par action à la date effective de scission du compartiment concerné de KB Lux Bond Fund ou bien de la SICAV KB Lux Interequity qui attribueront des nouvelles actions;

C = le cours de change moyen applicable au jour de la scission, si la devise est différente, c'est-à-dire uniquement pour l'échange des actions de CONTIVEST Actions Internationales (BEF) en action de KB Lux Interequity (DEM);

N = le nombre d'actions détenues par un actionnaire dans le compartiment concerné de CONTIVEST dont les actions seront échangées.

Toute soulte éventuelle sera remboursée à chaque actionnaire, à moins qu'il ne souhaite souscrire pour l'unité entière de l'action rompue. Aucune commission de souscription ou de rachat ne sera prélevée.

Divers

Le réviseur d'entreprises de la SICAV CONTIVEST est Montbrun, ERNST & YOUNG, celui de KB Lux Bond Fund, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG et celui de KB Lux Interequity est COOPERS & LYBRAND.

En ce qui concerne CONTIVEST, les fonctions de banque dépositaire et d'administration centrale sont assumées par la BANQUE CONTINENTALE DE LUXEMBOURG; en ce qui concerne KB Lux Bond Fund et KB Lux Interequity, ces fonctions sont exercées par la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE et KREDIETRUST respectivement.

Le conseiller en investissement de CONTIVEST est la BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG, tandis que le conseiller des SICAV KB Lux Bond Fund et KB Lux Interequity est KREDIETRUST.

Les actions de CONTIVEST et de KB Lux Bond Fund sont admises en Bourse de Luxembourg, celles de KB Lux Interequity ne le sont pas. Néanmoins, les actions des trois SICAV sont rachetables à la demande des actionnaires.

La SICAV KB Lux Interequity n'émet que des actions de type de capitalisation; ainsi les actions de CONTIVEST Actions Internationales, qu'elles soient de distribution ou de capitalisation, seront échangées contre des actions de capitalisation de KB Lux Interequity.

Alors que la commission de conseiller en investissement en ce qui concerne CONTIVEST Actions Internationales s'élève à 1,2 % des actifs nets par an, celle de KB Lux Interequity s'élève à 1,25 % des actifs nets. De plus, le conseil de KB Lux Interequity a droit à une commission de performance qui est liée à l'indice MSCI World Index.

Le rachat des actions de CONTIVEST Actions Internationales se fait sans frais, alors que le rachat des actions de KB Lux Interequity est soumis à une commission de rachat de 0,5 % de la valeur nette d'inventaire applicable en faveur de la SICAV. Aussi le délai du paiement du prix de rachat est de cinq jours ouvrables pour ce qui concerne CONTIVEST Actions Internationales, alors qu'il s'élève à quinze jours ouvrables pour KB Lux Interequity.

La SICAV KB Lux Interequity est une SICAV classique avec un seul portefeuille, à la différence de la SICAV CONTIVEST qui est une SICAV à compartiments multiples. Ainsi les actionnaires de KB Lux Interequity ne peuvent pas convertir leurs actions dans d'autres compartiments au sein de la même SICAV.

Les actionnaires ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'à la date effective de scission, c'est-à-dire le 12 juin 1997.

Les prospectus de KB Lux Bond Fund et KB Lux Interequity sont disponibles au siège social de CONTIVEST.

Convocation

Nous avons l'honneur de vous inviter à

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de CONTIVEST qui aura lieu le 9 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approuver la scission par absorption de KB Lux Bond Fund et KB Lux Interequity, deux SICAV de droit luxembourgeois ayant leur siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

après avoir entendu:

1. le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de scission tel que publié dans le Mémorial, Recueil Spécial de Luxembourg du 7 avril 1997 et
 2. le rapport prescrit par l'article 294 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et tel que préparé par MONTBRUN ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG;
- Approuver le projet de scission tel que mentionné ci-avant;
 - Approuver l'émission d'actions nouvelles de KB Lux Bond Fund et KB Lux Interequity comme suit:
 - * KB Lux Bond Fund Short Invest BEF attribuera aux actionnaires de Continvest Obli Belux Court Terme un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
 - * KB Lux Bond Fund Franc Belge attribuera aux actions de Continvest Obli Belux Long Terme un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
 - * KB Lux Bond Deutsche Mark attribuera aux actionnaires de Continvest Obli DEM un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
 - * KB Lux Bond Fund Interbond attribuera aux actionnaires de Continvest Obli World un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission;
 - * KB Lux Interequity attribuera aux actionnaires de Continvest Actions Internationales un nombre d'actions calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives applicables à la date effective de scission; la SICAV KB Lux Interequity n'émet que des actions de type de capitalisation; ainsi les actions de Continvest Actions Internationales, qu'elles soient de distribution ou de capitalisation, seront échangées contre des actions de capitalisation de KB Lux Interequity.
 - Approuver les états financiers de la SICAV tels qu'arrêtés au 9 mai 1997.
 - Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50 % des actions en circulation. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à L'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Luxembourg, le 12 mars 1997.

II (01181/755/106)

Le Conseil d'Administration.

LINALUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.427.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 mai 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01231/534/16)

Le Conseil d'Administration.

PLANEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.115.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 mai 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (01236/534/17)

Le Conseil d'Administration.

10404

OROLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 mai 1997 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01235/534/16)

Le Conseil d'Administration.

REAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 1997 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01358/520/16)

Le Conseil d'Administration.

DUBAI GROUP INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.477.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 12 mai 1997 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996.
- b) Rapport du Commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996.
- d) Affectation du résultat.
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance.
- f) Divers.

II (01443/045/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 14 mai 1997 à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

II (01290/550/20)

Le Conseil d'Administration.

CIFCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 14.650.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 9 mai 1997, à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4) Affectation des résultats.
- 5) Nominations statutaires.
- 6) Divers.

II (01403/546/19)

Le Conseil d'Administration.

T.T.D.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01480/029/19)

Le Conseil d'Administration.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.851.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01558/008/16)

Le Conseil d'Administration.

VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.199.

The Shareholders of VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND are hereby invited to attend the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office in Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, on Friday May 9, 1997 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the financial statements as at December 31, 1996.
3. Appropriation of the results.
4. Discharge to the Directors and the Auditor.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present and/or represented at the meeting.

II (01456/695/21)

STONEHENGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.113.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 12 mai 1997 à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

II (01466/550/20)

Le Conseil d'Administration.

VEGA, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.175.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01477/029/20)

Le Conseil d'Administration.

10407

TRIMARK, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.639.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01478/029/20)

Le Conseil d'Administration.

TRIDEX AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.871.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01479/029/20)

Le Conseil d'Administration.

LOMBARD ODIER INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.301.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on May 9, 1997 at 11.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of December 31, 1996 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the financial year ended December 31, 1996.
4. Action on nomination for the election of Directors and Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01657/805/22)

By order of the Board of Directors.

FITEMA PARTICIPATIONS S.C.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.026.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et de Gérance.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance et au Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (01643/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT WACAPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.464.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT WACAPRO S.A., Société Anonyme qui se tiendra le lundi 12 mai 1997 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01645/009/18)

Le Conseil d'Administration.

SUMMA GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.231.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01481/029/19)

Le Conseil d'Administration.

STRUCTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.452.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01482/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SOFICOSA – SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.765.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01483/029/20)

Le Conseil d'Administration.

PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01484/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MEDANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01485/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MAISONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.633.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01486/029/20)

Le Conseil d'Administration.

JOHN BENETT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.485.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01487/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 5.901.

Les actionnaires de la SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme, sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 1997, à 11.00 heures, au bâtiment de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

- 1) Rapports de gestion du conseil d'administration avec annexes sur l'évolution des affaires en 1996 et la situation de la société
- 2) Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 1996

- 3) Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 1996 et répartition du bénéfice
- 4) Décharge à donner aux administrateurs
- 5) Nominations et délégations
- 6) Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998 conformément aux dispositions légales
- 7) Divers.

Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'assemblée, ils auront à se conformer à l'article 23 des statuts.

Le dépôt des actions au porteur pour cette assemblée pourra être effectué jusqu'au 2 mai 1997 inclus, soit six jours francs avant l'assemblée, auprès d'un des établissements ci-après:

- 1) à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg
 - 2) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg
 - 3) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg,
- et à leurs succursales et agences.

Les procurations devront être parvenues au plus tard le 2 mai 1997 au siège de la société.

Luxembourg, le 25 mars 1997.

Le Conseil d'Administration
J. Hoffmann
Président

II (01598/000/31)

GUARDAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.976.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01488/029/19)

Le Conseil d'Administration.

MINETA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 16 mai 1997 à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1996;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01571/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FINIMMOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01489/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***BREEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.204.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01490/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***AMALTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.203.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01491/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
- * Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- * Décharge aux Administrateurs.
- * Ratification de la cooptation de Monsieur Etienne Verwilghen comme Administrateur en remplacement de Monsieur Marc-Hubert Henry, démissionnaire.

- * Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.
- * Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 1997 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01667/755/24)

Le Conseil d'Administration.

COFIREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01492/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LISHOLD FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.729.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 1997 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01557/008/17)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 9 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Etienne Verwilghen comme Administrateur en remplacement de Monsieur Marc-Hubert Henry, démissionnaire.
5. Nomination de Monsieur Antoine d'Hondt comme Administrateur en remplacement de Monsieur Charles Ruppert, démissionnaire.

6. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.
7. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 1997 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01668/755/26)

Le Conseil d'Administration.

CAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 16 mai 1997 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1996;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 17 décembre 1996 concernant des nominations statutaires;
5. Divers.

II (01572/000/15)

Le Conseil d'Administration.

CERVINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 19.789.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01584/506/16)

Le Conseil d'Administration.

ANLAGEN UND BETEILIGUNGS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 41.120.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 9. Mai 1997 um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 30. September 1996.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 30. September 1996, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 30. September 1996.
4. Statutorische Ernennung.
5. Verschiedenes.

II (01641/005/16)

Der Verwaltungsrat.

MULTRANS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.548.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01585/506/14)

Le Conseil d'Administration.

PERFAS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.560.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01586/506/14)

Le Conseil d'Administration.

TECHNOLOGY VENTURE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.985.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01642/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.214.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Confirmation des mandats.
5. Divers.

II (01658/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BRA PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.182.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la BRA PORTFOLIO à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 1997 à 15.00 heures à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 1997
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

- . BR & ASSOCIES, BANQUIERS S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- . BANK VAN ROESELARE N.V., 38, Noordstraat, B-8800 Roeselare

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01702/755/23)

Le Conseil d'Administration.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.391.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 9 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01710/000/17)

Le Conseil d'Administration.

RMF UMBRELLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 53.150.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 9. Mai 1997 um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, werden die Aktionäre gebeten, ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft oder bei der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg zu hinterlegen.

II (01747/584/20)

Der Verwaltungsrat.